

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-trois, vingt-huit mars. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi trois avril deux mille vingt-trois en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat
- Vote des 4 taxes
- Attribution des subventions aux associations 2023
- Vote de la fongibilité des crédits
- Présentation et vote du budget primitif 2023
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – M. CAMUS - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE - VAUNAC - GUIHENEUF - MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENT EXCUSÉ : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 6 mars 2023**

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif de la commune fait apparaître pour l'exercice 2022 un résultat de fonctionnement de 116 647,58 €. Madame le Maire demande de procéder à l'affectation de ce résultat afin de l'inscrire au budget primitif 2023.

Madame le Maire ne participant pas au vote de l'affectation du résultat, elle quitte la salle en cédant la présidence à M. CAMUS Jean-Michel, doyen d'âge de ce conseil municipal, qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Excédent investissement reporté		91 465,87 €
Résultat de fonctionnement		116 647,58 €
	compte 1068	16 647,58 €
	compte 002 (solde excédent)	100 000,00 €

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

VOTE DES 4 TAXES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les éléments budgétaires permettant de voter les taux d'imposition pour 2023 sont connus, elle propose de ne pas augmenter ces taux en 2023, les bases locatives ayant progressé de 7,1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023, et de voter les taux suivants (part départementale incluse) :

- **Taxe foncier bâti : 35,26 %** (9,28 % taux communal et 25,98 % taux départemental)
- **Taxe foncier non bâti : 29,60 %**
- **Taxe d'habitation : 8,53 %**
- **CFE : 13,38 %**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élus peuvent participer et voter les délibérations de l'association dont ils sont membres, ils ne doivent en aucune manière prendre part aux votes des subventions

au Conseil Municipal (article 432-12 du code pénal – version en vigueur depuis le 24 décembre 2021). Cela vaut aussi pour les groupes de travail qui préparent les demandes de subventions.

Madame le Maire laisse la parole à Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe, qui présentent les propositions de la Commission « Finances » et de la Commission « Vie sociale et locale », concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2023 :

- Amicale Laïque de St Seurin	400,00 €	- Amicale Sportive Gensac/Montcaret	200,00 €
- Association des Parents d'Elèves	450,00 €	- Comité de Jumelage Vélines	60,00 €
- FNACA – Anciens Combattants	50,00 €	- Handball Foyen Vélois	20,00 €
- Les Amis de Prats	150,00 €	- L'Hameçon Lamoithais	250,00 €
- Occe Coop Scolaire St Seurin	800,00 €	- Société de chasse	250,00 €
- Asso. Handicap, Polyarthrite, Sclérose en plaque jardin			50,00 €
- AFSEP	50,00 €	- Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €
- Association des boules aux Nez	50,00 €	- Comité Féminin Dordogne	100,00 €
- Croix Rouge Française	200,00 €	- France Alzheimer	100,00 €
- La Ligue contre le Cancer	100,00 €	- Resto du Cœur de la Dordogne	100,00 €
- Secours Catholique	50,00 €	- Secours Populaire	50,00 €
- Collège Olympe de Gouges	40,00 €	- MFR du Ribéracois	20,00 €

TOTAL : 3 640,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer des subventions comme proposé ci-dessus.

VOTE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la fongibilité des crédits est un principe nouveau dans le cadre de la mise en place de la M57. Il permet de pouvoir effectuer des mouvements de crédits entre chapitres d'une même section (fonctionnement et investissement) sans avoir à délibérer. C'est une souplesse de la M57, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer cette fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 par la commission « Finances ». Elle donne les explications chapitre par chapitre et le détail pour certains articles. Madame le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le budget est voté à l'unanimité des membres présents, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
011- charge à caractère général	150 384,86 €	013 – atténuation de charges	0,00 €
012- charges de personnel et frais assimilés	136 833,00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	16 300,00 €
014 – atténuations de produits	33 549,00 €	73 – impôts et taxes	144 770,00 €
65- autres charges gestion courante	49 368,00 €	74 - dotations et participations	114 331,00 €
66 – charges financières	2 140,28 €	75 – autres produits de gestion courante	30 020,00 €
67 – charges spécifiques	2 500,00 €	76 – produits financiers	0,00 €
68 – dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	78 – reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	425,14 €
022 – dépenses imprévues	0,00 €	042 – transferts entre sections	0,00 €
023 – virement à la section d'investissement	27 472,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €
042 – transferts entre sections	2 099,00 €		
TOTAL	405 846,14 €	TOTAL	405 846,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
010 – stocks	0,00 €	010 – stocks	0,00 €
20 – immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - subventions d'investissement	28 788,53 €
204 – subventions d'équipement versées	11 172,00 €	16 – emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21 – immobilisations corporelles	151 534,02 €	20 – immobilisations incorporelles	0,00 €
22 – immobilisations reçues en affectation	0,00 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	29 647,58 €
23 – immobilisations en cours	0,00 €	165 – dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	27 472,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	17 766,96 €	040 – opérations d'ordre de transfert entres sections	2 099,00 €
020 – dépenses imprévues	0,00 €	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 465,87 €
TOTAL	180 472,98 €	TOTAL	180 472,98 €

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Réunion SIVOS le 15 mars 2023 : Mme CLAVERIE Thérèse indique aux conseillers que cette réunion portait sur les décisions budgétaires. Elle annonce la proposition faite de porter la participation des communes à 1,80€ / habitant.
- Conseil d'Ecole, le 28 mars 2023 : Mme LAGORCE Sophie et Mme VASSEAUD Sophie font un résumé de ce conseil (projets, problèmes rencontrés).

QUESTIONS DIVERSES**• REMERCIEMENT**

Madame le Maire remercie chaleureusement les élus et les bénévoles pour leur travail lors de la journée participative qui a eu lieu le samedi 25 mars 2023. Cette journée a permis de débarrasser la plage des arbres morts et de nettoyer la zone d'empellement « Route du Périgord ».

Séance levée à 22h40

Madame le Maire,

